



Éducation à la sexualité : des améliorations insuffisantes

Le programme de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS) est un texte nécessaire mais qui suscite des inquiétudes parmi les personnels de l'éducation chargés de le mettre en œuvre. Au Conseil supérieur de l'éducation, Action & Démocratie/CFE-CGC fait une fois de plus le choix de défendre l'école et les préoccupations de ceux qui la font vivre plutôt que de joindre sa voix à un consensus de façade dans un débat parasité par des enjeux politiques et des postures idéologiques. Ci-dessous notre position et explication de vote.

L'examen du programme de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS) par le conseil supérieur de l'éducation s'est déroulé les 29 et 30 janvier 2025.

Dans deux déclarations, l'une prononcée en ouverture de séance en présence de la ministre, l'autre prononcée (et interrompue !) en préalable à l'examen des 143 amendements précédant le vote sur le texte, Action & Démocratie/CFE-CGC a exprimé ses positions sur ce sujet en fidélité avec sa volonté constante et inébranlable de ne défendre que l'école et ceux qui la font vivre.

Action & Démocratie/CFE-CGC a commencé par rappeler que la mission première de l'école est l'instruction. Qu'il s'agisse de l'éducation aux médias, aux valeurs de la République, à la sexualité ou à la transition écologique, on ne peut charger indéfiniment l'école de nouvelles missions sans finir par la dénaturer et faire douter les enseignants sur le sens même de leur métier.

Action & Démocratie/CFE-CGC n'en reconnaît pas moins la nécessité d'intégrer des objectifs de santé et de prévention à la politique éducative de la nation. Notre organisation souscrit aux principes formulés par la charte d'Ottawa en 1986 qui enjoint les États de prendre en compte, dans tous les domaines où se déploie l'action publique, l'objectif de la santé et du bien-être des populations. Force est de constater que la politique éducative actuelle est défailante en la matière, tant vis-à-vis des personnels, dont la santé est le cadet des soucis du ministère, que vis-à-vis des élèves, en raison notamment du manque patent de personnels de santé dans les écoles et dans les établissements du second degré. La santé et le bien-être exigent avant tout des moyens et ce n'est pas aux enseignants, en étant chargés de missions de prévention et de santé pour lesquels ils n'ont pas été initialement formés ni recrutés, qu'il revient de pallier la défailance de l'État concernant le recrutement de personnels de santé en nombre suffisant et la formation de professionnels spécialisés.

Pour autant, la santé et la prévention sont des composantes indéniables de toute politique éducative et Action & Démocratie/CFE-CGC approuve le principe ainsi que les objectifs de « l'information et l'éducation à la sexualité » instaurée en 2001 et figurant à l'article L.312-16 du code de l'éducation : promouvoir des relations égalitaires entre les femmes et les hommes, apprendre à respecter la personne humaine, prévenir contre les violences sexistes ou sexuelles ainsi que les mutilations sexuelles féminines, lutter contre les préjugés et les représentations stéréotypées font non seulement partie des missions naturelles de l'éducation nationale mais sont aussi les marqueurs de toute société avancée.

Partant du constat que les trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité prévues par la loi n'étaient pas toujours effectuées, souvent faute de temps, et qu'elles étaient parfois contestées, à tort ou à raison, le ministre Pap NDIAYE a estimé qu'il était nécessaire de doter ces séances d'un programme afin de les rendre effectives et de mieux les encadrer. Si l'on peut partager ces intentions, on peut aussi déplorer que cette décision ait été prise sans débat et que d'autres voies n'aient pas été explorées au lieu de se tourner une fois de plus vers les personnels de l'éducation à qui l'on en demande toujours plus tout en refusant de satisfaire leurs revendications essentielles et légitimes. Reste que, dans la mesure où ces séances, qui ont parfois été utilisées à des fins militantes, ont fait l'objet de contestations allant jusqu'au harcèlement et à la mise en cause des personnels qui s'en chargeaient, Action & Démocratie/CFE-CGC ne peut qu'approuver la décision du ministre de donner, par un programme, un cadre réglementaire et un référentiel précis à ces séances d'information et d'éducation à la sexualité.

C'est donc sur ce texte précisément, et non sur le principe même de l'éducation à la sexualité, que le conseil supérieur de l'éducation était appelé à donner son avis les 29 et 30 janvier 2025. Action & Démocratie/CFE-CGC a pris toute sa part au débat par le dépôt de 23 amendements avec le souci d'améliorer le texte et le mettre à l'abri de toute contestation.

Contrairement à d'autres syndicats qui ont déploré la nouvelle rédaction en la qualifiant de recul devant les « réactionnaires » et de concession faite aux « conservateurs », Action & Démocratie/CFE-CGC a exprimé sa satisfaction suite aux correctifs apportés à la version précédente, dont l'orientation et les partis-pris idéologiques étaient inacceptables.

Action & Démocratie/CFE-CGC se félicite notamment :

- que le programme comporte désormais une mention explicite des parents, sur les prérogatives et responsabilités desquels l'éducation nationale ne saurait empiéter ;
- que sa mise en œuvre soit du ressort des personnels de l'éducation et sous leur responsabilité, les interventions de partenaires extérieurs ne s'effectuant que sous leur contrôle et en leur présence ;
- que le programme soit davantage recentré sur des notions communes et des connaissances plutôt que de vagues et discutables « compétences psychosociales » ;
- que la lutte contre les préjugés et les représentations stéréotypées, qui est nécessaire, ne soit pas instrumentalisée ni mise au service de la promotion de quelque idéologie que ce soit, notamment celle qui cherche à imposer la notion controversée d'« identité de genre » ;

- que le programme prenne mieux en compte, dans sa progression de la maternelle à la classe terminale, les stades du développement psychique des enfants et adolescents dont l'intimité et le besoin naturel de repères doivent être toujours respectés.

Sur tous ces points cependant, l'administration n'ayant fait que la moitié du chemin dans le bon sens, Action & Démocratie/CFE-CGC a dû faire des propositions d'amélioration du texte aux moyens de plusieurs amendements et se félicite que certains aient été retenus pour figurer dans la version finale du texte qui sera bientôt publiée et immédiatement accompagnée par une circulaire, le programme de l'EVARS s'appliquant dès la prochaine rentrée.

Tous nos amendements n'ont cependant pas été adoptés, notamment en raison du contexte. En effet, nous avons déploré à plusieurs reprises que le débat sur ce programme soit parasité, y compris au conseil supérieur de l'éducation, par des considérations politiques étrangères au sujet et des postures idéologiques totalement déconnectées du réel et sans la moindre considération pour ce qui préoccupe vraiment les personnels sur le terrain. Action & Démocratie s'est ainsi battu en vain pour obtenir que les séances d'EVARS soient systématiquement coanimées afin de sécuriser davantage les personnels vis-à-vis des potentielles mises en cause de leur travail, pendant que la plupart des organisations n'étaient soucieuses que de faire apparaître en toutes lettres certains mots dans le programme tels que celui d'homophobie, de transphobie, de personnes intersexe, d'identité de genre, etc. Deux mondes...

Action & Démocratie/CFE-CGC estime pourtant que la meilleure façon de protéger les personnels contre d'éventuelles contestations de cet enseignement, c'est que son programme soit lui-même incontestable, dans ses objectifs comme dans ses contenus. Cela implique évidemment qu'il ne comporte aucun élément clivant ou ne faisant pas l'objet d'un consensus, que ce soit au sein de la communauté scientifique ou au sein de la communauté éducative. Or ce n'est le cas ni des « compétences psychosociales », ni de la notion de « genre » qui est maintenue dans le programme pour désigner une identité sexuelle qui serait indépendante du sexe biologique et conduirait à tenir ce dernier comme un « sexe assigné » à la naissance.

Les amendements déposés par Action & Démocratie/CFE-CGC pour obtenir le retrait de ces éléments et une réécriture plus consensuelle de certains passages, ainsi que ceux destinés à renforcer la coanimation, n'ayant pas été retenus par l'administration, notre syndicat n'a pas pu faire autrement que de s'abstenir sur la version du texte proposée, un vote favorable ayant eu pour conséquence d'occulter les défauts qui s'y trouvent encore et qui sont tous de nature à rendre la tâche des personnels plus difficile. Or c'est l'intérêt des personnels et lui seul qui compte pour Action & Démocratie/CFE-CGC.

Le programme de l'EVARS, amendé au cours de la séance sans être pour autant amélioré, les rares amendements retenus par l'administration étant surtout destinés à s'assurer du soutien des organisations qui, en ouverture de séance, avaient menacé de voter contre un texte jugé trop « réactionnaire », a finalement obtenu un avis favorable du conseil supérieur à une quasi-unanimité, avec 60 voix pour, 0 contre, 7 abstentions (dont AD/CFE-CGC et le SNALC) et 6 refus de prendre part au vote (dont FO).

Ce vote sur le texte a été précédé par un vote sur la date d'entrée en vigueur dans la mesure où celle-ci ne respecte pas le délai de douze mois prévu par le code de l'éducation. Action &

Démocratie/CFE-CGC avait en effet fait adopter par le conseil supérieur de l'éducation le 6 juin 2024 un vœu demandant au ministère de respecter l'article D.311-5 du code de l'éducation qui dispose que « les programmes ne peuvent entrer en vigueur que douze mois au moins après leur publication, sauf décision expresse du ministre chargé de l'éducation ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur, prise après avis du Conseil supérieur de l'éducation. »

AD/CFE-CGC se félicite que le ministère s'y conforme désormais à sa demande. L'entrée en vigueur du programme de l'EVARS à la rentrée 2025 a donc été approuvée par 58 voix pour (dont AD/CFE-CGC), 7 contre, 8 abstentions et 0 refus de vote.

Nous resterons cependant très attentifs aux conditions dans lesquelles ce programme sera mis en œuvre, à la circulaire qui va accompagner sa publication, aux documents d'accompagnement publiés sur Eduscol ainsi qu'à l'engagement de la hiérarchie auprès de tous les personnels afin qu'ils ne subissent aucun préjudice, ni personnel ni professionnel, dans le cadre de son application.

- [La déclaration d'AD/CFE-CGC à la ministre en ouverture de séance](#)

- [La déclaration préalable à l'examen du programme de l'EVARS exposant les positions d'AD/CFE-CGC de façon développée.](#)

- [Les amendements de AD/CFE-CGC](#)

Action&Démocratie / CFE-CGC

Secretariat national (pour toute correspondance) : 9 rue de la Charente - 68270 WITTENHEIM • Siège social : 142 rue de Rivoli - 75001 PARIS
Tél. 09 50 88 61 54 ou 07 71 78 84 52 • adnational@actionetdemocratie.com • <https://actionetdemocratie.com>

